

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 27.03.2025
Convocation faite
Le 13.03.2025**

**Délibération
N°2025-03-036**

**Débat d'Orientations
Budgétaires pour 2025
(annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le mercredi dix-neuf mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Peggy BOLOTTI (représentante de M. Fabien PRIGNON), MM. Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, MM. André ESCOBAR, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, MM. Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Fabien PRIGNON (représenté par M^{me} Peggy BOLOTTI), M^{me} Magali CAPLET (pouvoir à M^{me} Liliane PASSEFORT), M. Eric GUERINY, M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Gérard DELATTE), Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE, MM. Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Eric VISCARDY), Jean GUION (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Evelyne LAHAYE (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Gérald GIULIANI, M^{mes} Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Un rapport sur les orientations budgétaires servant de base au débat est présenté en annexe.

Le Président ouvre le débat :

Entendu les interrogations de M. Claude WALLENDORFF, pendant la présentation des orientations budgétaires :

- Sur la nouvelle affectation de la CVAE,
- Sur la transmission du jugement résultant du contentieux FNGIR de 2019,
- Sur le retrait de la Communauté du capital de la SEAA et la mise en vente des parts sociales de la Communauté,
- Le droit de préemption urbain sur des parcelles du PACoG,
- Le recrutement du bureau d'étude faisant suite à la délibération relative à l'appel à compétence pour le dimensionnement du service et de l'offre associée à l'accès par câble à Charlemont,
- Sur l'accès au STIC du Mont d'Hairs, qui, selon lui, rencontre un succès certain,
- Sur la rénovation de la piscine de FUMAY : n'est-il pas plus avantageux de construire une nouvelle piscine au vu du montant que va coûter la rénovation, soit près de 3,5 millions d'euros, même s'il est contre ce projet,

Entendu les réponses, dans l'ordre, du Président :

- La CVAE se trouve dorénavant au chapitre 74 : Dotations et participations,
- Le jugement du contentieux FNGIR sera transmis à l'ensemble des conseillers communautaires,
- La demande de reprise de nos parts aux actionnaires principaux de la SEAA a été refusée, de ce fait, nous les avons toujours, personne ne veut les racheter ...
- Le droit de préemption des parcelles « Fenaux » sur le PACoG est toujours d'actualité, la signature de l'acte ne devrait plus tarder,
- Suite au sourcing fait concernant Charlemont, les membres de la CAO ont rencontré l'opérateur POMA, qui a conseillé, par la suite, de rencontrer le cabinet ERIC, bureau d'études (BE) spécialisé dans le domaine du transport par câble, ce qui a été fait. Selon le BE ERIC, le projet peut se monter mais il faut encore affiner certaines données nécessaires au calcul de l'équilibre financier de l'opération,
- Le projet a été validé par les propriétaires riverains, les travaux ont été réceptionnés le 18 mars 2025,
- Il n'est pas plus avantageux financièrement de faire construire une nouvelle piscine,

Entendu M. Claude WALLENDORFF regretter la suppression de la collecte hebdomadaire des ordures dans le centre-ville de GIVET,

Entendu le Président lui répondre qu'il s'agit d'une mesure d'équité de traitement de toutes les communes du territoire, mesure approuvée par le Conseil de Communauté,

Entendu l'interrogation de M. Jean-Marie BARREDA sur une éventuelle obligation, pour les habitants du territoire, de mettre leurs sacs d'ordures ménagères dans des conteneurs afin de ne plus voir de sacs déchirés par des animaux dans les rues,

Entendu M. Jean-Pol DEVRESSE lui répondre que si les déchets sont bien triés, il ne devrait pas y avoir de sacs détruits par les animaux, et qu'en matière de collecte, la Communauté n'a pas de moyen d'imposer l'utilisation de conteneurs,

Entendu la remarque indiquant que cela relève des pouvoirs de police du maire, en particulier de la mission de salubrité publique,

Entendu M. Pascal GILLAUX solliciter des informations sur la réparation du 2^{ème} pont de la manufacture,

Entendu le Président lui répondre que ce pont présente des désordres, notamment un décollement de la maçonnerie de la pile, et qu'un plan viendra compléter le rapport de présentation au budget primitif,

Entendu M. Claude WALLENDORFF déplorer les postes vacants de la Communauté,

Entendu M. Jean-Pol DEVRESSE lui répondre que cela est dû à l'absence de candidats,

Entendu M^{me} Isabelle BODART saluer les compétences de la nouvelle secrétaire itinérante recrutée par la Communauté,

Entendu M^{me} Virginie ROGISSART approuver et ajouter que la Communauté n'aurait pas pu trouver mieux,

Entendu l'intervention de M. Claude WALLENDORFF :

« Tout d'abord, je tiens à féliciter, comme chaque année, les services pour la qualité du document, que j'ai lu avec attention, sans omettre, comme chaque année, de le vérifier.

Fonctionnement

OPAH : Au sujet du fonctionnement, je suis déçu par les faibles résultats de l'OPAH-RR, en page 39 sur 80. Seuls 2 dossiers de propriétaire occupant ont été financés, sur les 30 prévus en 5 ans. Pour les propriétaires occupants très modestes, on en compte 5, pour 100 prévus en 5 ans. Il n'y a rien sur les 25 logements prévus pour la lutte contre la vacance. J'insiste, à nouveau, pour que la Communauté renforce le personnel communautaire pour aider davantage les propriétaires à monter leur dossier. J'ai un ami qui a réussi à le faire en 2024. Cela a été un véritable parcours du combattant.

Tourisme : Le tourisme est aussi un sujet qui me tient à cœur. Le Président nous propose, en 2025, un plan de marketing territorial sur 4 ans. Il est bien dommage qu'il ne l'ait pas proposé en début de mandat. Ce plan sera réalisé en interne par l'OTC, pour 2,5 (ou 2,9) ETP sur 4 ans. Si le personnel de l'OTC est capable de fournir cet effort, on peut se demander ce qu'ils vont laisser de côté dans leurs tâches actuelles pour pouvoir le faire. L'OTC devrait être mieux financé, et en investissement, pour développer un tourisme plus important. Pourquoi ne pas acheter un 2^{ème} bateau pour le baser à REVIN, grâce à l'excédent disponible. Pour moi, l'OTC devrait être mieux financé pour pouvoir faire cela, avec un personnel temporaire supplémentaire, sans obérer les missions de son personnel actuel ».

Concernant le tourisme, entendu le Président réexposer sa présentation initiale du sujet à savoir que le plan marketing était une proposition émanant de la Commission tourisme, que le diagnostic et les actions ont été présentés en Conseil de Communauté. Les tableaux figurant dans le DOB sont des orientations, celles-ci seront à confirmer selon qu'elles se répartissent entre l'OTC et la Communauté, ce qui est l'objet de la nouvelle rédaction de la convention d'objectifs,

Concernant l'OPAH, entendu le Président préciser que la Communauté va augmenter le montant de sa cotisation au PNR pour que ce dernier puisse recruter une personne supplémentaire,

« Investissement

Ces orientations budgétaires sont très décevantes pour l'avenir de la Communauté de communes. En tant qu'élu givetois, je suis préoccupé des dossiers qui ne vont pas avancer en 2025, sauf si le budget qui nous sera proposé est amélioré sur ces points :

- Digue du port en mauvais état

Rien ne nous est annoncé sur le calendrier des travaux, que nous avons confié à l'EPAMA, contre ma volonté.

- Réparation de l'effondrement de la berge rue du Moulin Boreux

Il y a des études et une proposition de 50 000 € de travaux, si l'urgence le justifie. Je rappelle, qu'en juillet 2021, la Houille a atteint un niveau jamais vu à cet endroit. Si cette crue subite se reproduit, avec cette berge effondrée, l'eau risque de passer la digue. Qu'en sera-t-il pour Givet Notre-Dame ?

- Le Charlemagne

Les résultats 2024 sont mauvais. C'est bien que le bateau soit remis en état aux frais de la Communauté de communes. Il faudrait, à mon avis, au-delà de ces réparations, l'habiller d'une façon plus gaie. Enfin, je refais une proposition que j'ai déjà faite. Pourquoi ne pas acheter un deuxième bateau à baser à REVIN ? Cela permettrait au Charlemagne de rester à GIVET où il gagne plus d'argent, tout en préservant les intérêts touristiques de REVIN et des communes voisines. L'excédent constaté sur le budget du Charlemagne, qui augmente chaque année, pourrait faciliter cet achat

- Charlemont

Dans le rapport dédié, nous apprenons, que le résultat d'exploitation de Charlemont est déficitaire de 100 000 €, le tiers de son chiffre d'affaires. Sa fréquentation stagne. Il est temps que la Communauté investisse vraiment pour le rendre plus attractif. La seule vraie proposition, à part les études sur le Bike park olympique et le transport par câble, est l'achèvement, en 2025, du parc accropierre qui a bénéficié d'un accord de subvention DETR en 2020.

- Autres dossiers

Je ne m'appesantirai pas sur la recherche d'eaux minérales, qui n'avance pas, ni sur la réhabilitation des friches ARDENITY / SM Etiquettes, qui n'avancent pas non plus

- Piscine de FUMAY

Je suis contre la dépense de 3,5 millions d'euros TTC prévue pour réhabiliter cette piscine. Renoncer à ce projet permettra, non seulement d'économiser le reste à charge de la Communauté pour l'investissement, mais aussi d'économiser, comme depuis sa fermeture, son déficit de fonctionnement. Le système de remplacement actuel pour les établissements scolaires pourrait être gardé ».

Concernant la digue du port, entendu le Président indiquer que le marché pour le recrutement du maître d'œuvre a été finalisé et fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence, et lui rappeler son vote contre la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'EPAMA, seul moyen d'aboutir rapidement.

Concernant l'effondrement de la rue du Moulin Boreux, entendu le Président préciser qu'il s'agit de la rue du Paradis et que la berge en question appartient au Département des Ardennes,

Entendu M. Mathieu SONNET regretter les prises de position de M. Claude WALLENDORFF sur les projets concernant la ville de FUMAY et lui rappelle qu'il a voté contre le CISARM, contre le parking de l'hôpital et maintenant il s'oppose à la rénovation de la piscine. M. Mathieu SONNET ajoute que tous les habitants de la Communauté ont le droit d'avoir des équipements dans leurs communes. Il en prend bonne note.

Entendu le Président préciser que l'intérêt de l'intervention de M. WALLENDORFF est purement démagogique,

Le Président clôt le Débats d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil de Communauté lui en donne acte sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

